



## Communiqué

### **Lausanne : issue fatale suite à un accident de baignade dans le Lac Léman**

**Dimanche 21 juin 2026, un accident de baignade s'est produit dans le lac Léman, à proximité de la plage de Vidy. La victime, qui se trouvait seule à une cinquantaine de mètres du rivage, a été secourue par un policier et un autre nageur. Inconsciente, elle a été transportée en milieu hospitalier où elle est décédée ce jeudi 25 juin. Les faits font l'objet d'une enquête de la Police judiciaire lausannoise, sous la conduite du Ministère public.**

Dimanche 21 juin 2026, peu avant 10h00, la Centrale vaudoise de police était avisée d'un accident grave de baignade dans le Lac Léman, à la plage de Vidy, à proximité de l'avenue Gustave-Doret à Lausanne.

Selon les premiers éléments recueillis, un homme de 29 ans, originaire du Portugal, domicilié dans la région, se trouvait seul avec une planche gonflable, à une cinquantaine de mètres du rivage. Le baigneur s'est retrouvé en difficulté, puis a rapidement disparu de la surface de l'eau.

Des témoins de la scène ont immédiatement appelé les secours. Une patrouille de la Police municipale de Lausanne est arrivée sur le site très rapidement. Un des membres de cette patrouille, policier en formation, s'est mis à l'eau, suivi d'un autre nageur, civil, venu lui prêter main forte.

Une fois la victime localisée depuis la surface de l'eau, les deux « sauveteurs » ont plongé et ont pu la remonter à la surface, puis l'installer sur une planche d'un paddleur afin de l'acheminer sur le rivage. Inconscient, l'homme a été réanimé par d'autres policiers venus en renfort. Une ambulance, ainsi que le Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) ont ensuite pris en charge la victime et l'ont conduite en milieu hospitalier. Elle est malheureusement décédée ce jeudi 25 juin 2026.

Afin de déterminer les circonstances exactes de ce drame, une enquête est menée par la Police judiciaire de Lausanne, sous la conduite du Ministère public du canton de Vaud.

Cette intervention a nécessité l'engagement de plusieurs patrouilles de la Police municipale de Lausanne, d'un équipage de la Brigade du lac de la Police cantonale vaudoise, d'une ambulance, ainsi que du SMUR de Lausanne.

#### **Recommandations et mesures de prévention :**

- Entrer progressivement dans l'eau pour éviter un choc thermique.
- Ne jamais sauter dans l'eau après un bain de soleil prolongé ! Le corps a besoin d'un temps d'adaptation.
- Ne jamais nager seul sur des longues distances ! Même le corps le mieux entraîné peut avoir une défaillance.
- Ne jamais se baigner après avoir consommé de l'alcool ou des drogues.
- Ne jamais nager l'estomac chargé ou en étant à jeun.



- Les enfants au bord de l'eau doivent toujours être accompagnés – les petits enfants doivent être gardés à portée de main !
- Les matelas pneumatiques ainsi que tout matériel auxiliaire de natation ne doivent pas être utilisés en eau profonde ! – Ils n'offrent aucune sécurité.

Le Corps de police

**Renseignements médias :**

Entité communication, Police municipale de Lausanne  
[pmlpressepolice@lausanne.ch](mailto:pmlpressepolice@lausanne.ch), +41 21 315 33 66

Lausanne, le 26 juin 2026